

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE 1

Jeudi 6 novembre 2025

✓ Présents :

- Parents titulaires : Mme Guillou, Mme Bachelet et Mme Aleton-Roy
- Parents suppléants : Mme Chartrain, Mme Desbleds, Mme Letessier-Boudet et Mme Triger
- Mairie : Mme Stervinou et Mme Rousseau
- Inspecteur de l'Education Nationale : M. Monbrun
- DDEN : M. Lesiourd
- Enseignants : Mme Christian, Mme Pérennou, Mme Vallée, Mme Maignan (décharge de direction) et M. Siclon

✓ Absents excusés :

- M. Goulette (Maire)
- M. Brera (parent titulaire)

✓ Introduction :

- Tour de table, présentation de chacun des membres
- Présentation du rôle des missions du RASED
- Rappel du rôle du Conseil d'Ecole

1/ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont eu lieu le 10 octobre 2025 par correspondance uniquement :

- Nombre d'inscrits : 144
- Nombre de votants : 93
- Suffrages exprimés : 89
- Taux de participation : 64,58 % (71,90% n-1 / 60% n-2)
- Nombre de sièges à pourvoir : 4

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
Mme Guillou	Mme Chartrain
M. Brera	Mme Desbleds
Mme Bachelet	Mme Letessier-Boudet
Mme Aleton-Roy	Mme Triger

2/ Effectifs, répartition et organisation de l'année scolaire 2025/2026

✓ *Effectifs :*

A ce jour, nous avons 76 élèves admis à l'école (85 élèves à la rentrée 2024/2025). 77 sous quelques jours.

Répartition par tranche d'âge :

- TPS : 4 (5 sous quelques jours)
- PS : 12
- MS : 31
- GS : 29

✓ *Répartition par classe :*

-Classe de Toute Petite Section et Petite Section : Mme Bénédicte Vallée assistée de Mme Nathalie Hervé, avec 16 élèves (4 TPS et 12 PS).

-Classe de Moyenne Section : Mme Anne Christian assistée de Mme Caroline Benetreau-Olivier, avec 20 élèves.

-Classe de Moyenne Section et Grande Section : Mme Anne-Marie Pérennou assistée de Mme Christine Desjardins, avec 19 élèves (11 MS et 8 GS).

-Classe de Grande Section : M. Romain Siclon assisté de Mme Morgane Hardy, gérée le lundi (jour de décharge de direction) par Mme Eva Maignan, avec 21 élèves.

✓ *Organisation de l'école :*

1. Horaires

Les entrées et les sorties des élèves se feront aux portes des classes dans la cour.

-*Matin* :

8h45 - 12h00 (accueil des enfants à partir de **8h35**) – fermeture du portail à 8h45.

-*Après-midi* :

13h30/16h15 (accueil des enfants à partir de **13h20**) – fermeture du portail à 13h30.

Il a été constaté de nombreuses arrivées tardives le matin notamment.

Un rappel sera fait par mail à l'ensemble des parents d'élèves.

2. Temps de récréations

Pour permettre à chaque classe de bénéficier d'un créneau de 30 à 40 minutes dans la salle de motricité, les deux services de cour le matin sont maintenus (à savoir : 10h00-10h30 pour les classes de TPS-PS et PS-MS, puis, 10h30/11h00 pour les classes de MS et GS).

L'après-midi, il n'y a qu'un seul créneau, à savoir 15h00/15h30.

3. Décloisonnement

Lorsque les TPS/PS et certains MS sont à la sieste, des services de décloisonnement sont mis en place entre les enseignants afin de répartir les élèves. Chaque enseignant ayant des domaines d'apprentissage différents.

4. Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les APC se déroulent les lundis et jeudis de 16h15 à 17h00 (sauf les semaines qui précèdent et qui suivent les vacances).

Les APC ont débuté le 15 septembre et se termineront le 11 juin 2026.

5. Projet d'école 2024-2029

Le projet d'école est un document de travail mis en place pour la période allant de 2024 à 2029, qui a été réalisé en équipe tout au long de l'année scolaire 2024/2025.

Ce projet d'école est articulé autour de trois axes.

→ Le premier contient des éléments chiffrés qui relèvent les mêmes données sur toute la période couverte par le projet d'école (l'IPS – indice de position sociale, les effectifs, le pourcentage de PPRE – programme personnalisé de réussite éducative – l'analyse des résultats des évaluations nationales par niveau).

→ Le second axe relève des apprentissages, du suivi des élèves et de l'enseignement. Il est scindé en trois parties.

1) L'inclusion et ce qui est mis en place à l'école pour les élèves à besoin particuliers. Pour notre école, tous les leviers mis à disposition par l'éducation nationale sont activés (PPRE, équipes éducatives, sollicitation du RASED, de la MDA, du référent de scolarité ...).

2) Le parcours d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'école, où sont recensées toutes les activités récurrentes menées par l'école (participation à « Ecole et Cinéma », aux

rencontres sportives mises en place par l'équipe de Circonscription...) mais également les actions plus ponctuelles comme le projet en lien avec le CLEAC par exemple.

3) Les actions concrètes mises ou à mettre en place entre les cycles en prenant appui sur les évaluations nationales. Les domaines travaillés par nos écoles (maternelle et élémentaire) tournent autour du langage oral et écrit pour le français, de la résolution de problème pour les C1 (maternelle), les CP et CE1 (élémentaire) et la mémorisation de procédures pour les CE2, CM1 et CM2 dans le domaine des mathématiques.

→ Le troisième et dernier axe aborde le bien-être de l'élève et le climat scolaire. Après les constats et l'analyse de notre école, il nous est demandé les actions mises en place dans le cadre de la prévention du harcèlement (notamment les actions qui entrent dans la labellisation pHARe) et l'égalité fille/garçon. Axe qui est conclu par les actions concrètes à venir dans ces domaines.

3/ Vote du règlement intérieur

Le règlement de l'école s'appuie sur le modèle type départemental des écoles maternelles et élémentaires, il intègre la charte de la laïcité affichée à l'entrée de l'école.

Comme chaque année, le règlement intérieur sera envoyé par mail aux familles. Un coupon pour accuser la bonne lecture de ce règlement sera à signer par les parents.

Le règlement sera affiché, dans le tableau d'affichage extérieur, à l'entrée de l'école et un exemplaire sera disponible dans chaque classe afin de pouvoir s'y référer en cas de besoin.

Aucun changement apporté, donc le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Précision : face à la recrudescence constatée des absences pour convenances personnelles, M. Siclon informe les parents élus qu'un rappel du cadre légal et réglementaire sur les absences des élèves sera fait dans le cahier de liaison.

Ainsi, ces absences seront désormais notifiées dans le « Carnet de suivi des apprentissages ».

4/ Projets et sorties dans le cadre du projet d'école... à ce jour

Le thème de l'année commun aux 4 classes est le suivant : « *Le monde du végétal* ».

✓ Littérature / Lecture

-Reprise des animations avec « Lire et Faire Lire » pour les classes de MS, MS/GS et GS.

Les interventions des bénévoles ont déjà débuté avec Geneviève Lebrun, Annette Roch et Anne Dawson.

-Reprise des sorties à la bibliothèque du Val De Vray pour toutes les classes. Les mardis pour les classes de MS/GS et GS, et les jeudis pour les classes de TPS/PS et MS.

✓ EPS

1. En partenariat avec les clubs de sport locaux

- ½ journée « football » (4 classes) : au stade de football de St-Saturnin, en partenariat avec le club de football du FC Saint-Saturnin – La Milesse (Période 5).

2. Activité obligatoire pour les GS

-Activité piscine : tous les mardis et les vendredis de 14h40 à 15h15, du 7 octobre au 21 novembre (cycle de 9 séances) à la piscine des Ardriers.

3. Cycle proposé par les Conseillers Pédagogiques EPS auxquels les enseignants ont le choix de s'inscrire

-Cycle Danse contemporaine (classe de GS) : représentation à la salle de L'Envol de la Bazoge prévu pour finaliser le projet avec les autres écoles participant à ces rencontres courant mai.

4. Projet Enduro Maternelle et Élémentaire

-En s'inspirant du Cycle Enduro (4 classes) organisé par le Conseiller Pédagogique EPS, organisation d'un Enduro Ecoles le 27 mars 2026.

5. Séances de Yoga

-Depuis le mois d'Octobre, Mme Beury, professeure de Yoga et maman d'élève, intervient une semaine sur deux en réalisant une séance de Yoga auprès de tous les élèves. Les lundis matins pour la classe de TPS/PS, puis la classe de MS/GS. Et les vendredis matins pour la classe de MS, puis la classe de GS.

L'objectif est que les élèves puissent bénéficier de ces séances au moins jusqu'en période 4.

✓ Arts Visuels

-En partenariat avec le Lycée des Horizons (classes de MS/GS et GS) : réalisation d'objets plastiques avec des étudiantes le jeudi 11 décembre.

✓ Vivre ensemble

-En partenariat avec l'EHPAD de St Saturnin (classes de MS/GS et GS), deux ½ journées intergénérationnelles autour des jeux de société seront mis en place (dates fixées ultérieurement).

-En partenariat avec l'Arche de St Saturnin (classe de GS), une matinée de participation aux activités sportives sera organisée en période 5. L'occasion de fortement sensibiliser les élèves à l'handisport.

- En partenariat avec le lycée des Horizons, un après-midi festif pour les élèves de GS en faveur de l'association ELA est fixé le jeudi 19 mars dans l'après-midi (participation à un cross et aux différentes activités et animations mises en place par les lycéens).

✓ Education Musicale

-Chorale tous les mardis (15h30-16h00) pour les 4 classes sur le thème commun de l'année.

✓ Maternelle et Cinéma

-Participation au projet « Maternelle et Cinéma » (4 classes) : deux projections de films cette année au Val de Vray, et la première date est fixée au 9 décembre.

✓ Noël

-Un spectacle pour Noël (4 classes) aura lieu au Val de Vray le lundi 15 décembre (après-midi).

-Un goûter de Noël (4 classes) sera organisé par l'Association « les écoles en fête » le jeudi 18 décembre (matin).

✓ Spectacles organisés par le Val de Vray

-Le Centre Culturel du Val de Vray invite les classes à un spectacle au cours de l'année : le 13 novembre pour les classes de TPS/PS et MS, et le 10 avril pour les classes de MS/GS et GS.

✓ Correspondance TPS/PS

-La classe de Bénédicte Vallée ira à la Ferté Bernard le 21 mai 2026.

✓ Sortie de fin d'année

-Journée à « Terra Botanica » : sortie à la journée (de 8h00 à 18h00) le vendredi 29 mai 2026. Ateliers et visite du parc.

Une demande d'aide au financement de cette sortie sera faite auprès de l'association des « Ecoles en Fête ».

5/ Présentation des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un PPMS pour permettre aux équipes éducatives de réagir de la meilleure façon. Deux dossiers bien distincts sont à rédiger et à renvoyer à l'IA ainsi qu'à la mairie.

-L'exercice PPMS « attentat intrusion » en présence du référent de gendarmerie sera mis en place dans le courant du mois de novembre (en fonction des disponibilités du référent).

-L'exercice PPMS « confinement risques majeurs (tempête, risques chimiques ou nucléaires) » aura lieu dans le courant du mois de décembre.

Les informations concernant la conduite à tenir des parents en cas de catastrophe naturelle (annexe 6 du PPMS) sont affichées dans le tableau d'affichage à l'entrée de l'école.

Pour information, le PPMS dit « unifié » pour la maternelle comme l'élémentaire, est à mettre en place au sein de l'année scolaire actuelle, en lien étroit avec la mairie.

Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui comprend trois parties :

- Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement ;
- Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs ;
- Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Pour information, le premier exercice incendie a été effectué le lundi 29 septembre. Cela s'est très bien passé, et les élèves ont eu la bonne réaction (lieu de regroupement, rapidité).

6/ Bilan de la coopérative scolaire du 01/09/2024 au 31/08/2025

Compte de fonctionnement général du 1.09.2024 au 31.08.2025

<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	0,00	7070 0008 Ventes d'objets	521,00
6168 1008	Assurances	23,25	7080 0008 Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	3 837,25	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	2 367,97
6270 0008	Frais bancaires	8,93	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 72	199,95	7551 1008 Subventions d'associations	2 115,00
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	0,00	7562 0008 Participations des familles	957,00
6800 0008	Biens durables	0,00	7700 0008 Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		4 069,38	Total des produits (B) :	5 960,97
Résultat de l'année 2024 - 2025 (B-A) (+/-) : 1 891,59				

Bilan simplifié au 31 Août 2025

<u>ACTIF</u>	Soldes des comptes au 31/08/2025	<u>PASSIF</u>	
512 01 Banque Populaire de l'Ouest (1)	6 200,20	110 Report à nouveau au 1.09.2024 :	4 308,61
512 02 Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2024	
530 Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2025 :	1 891,59
478.1 Erreur débitrice :	0,00	478.2 Erreur créditrice :	0,00
Total de l'actif :	6 200,20	Total du passif :	6 200,20

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.

L'équipe enseignante en profite pour remercier chaleureusement la mairie ainsi que l'association « les écoles en fête » pour les subventions versées.

Un grand merci aussi aux parents qui s'investissent en tant que représentants des parents d'élèves et/ou au sein de l'association des parents d'élèves.

7/ Question(s) diverse(s) posées au cours du conseil d'école

- Q1 : Une personne dont l'enfant était nouvellement scolarisé au sein de l'école est venue chercher son enfant à la garderie, et aucun papier d'identité ne lui a été demandé...
✓ Réponse de la mairie : *Nous allons faire remonter l'information, car ce n'est pas normal.*
- Q2 : Le film plastique dans les toilettes du haut a-t-il été posé ? Car nous voyons toujours depuis l'extérieur...
✓ Réponse de la mairie : *La demande avait été faite et la pose a été réalisée la semaine dernière. Mais après constat, il a, semble-t-il, été posé à l'envers. Les services techniques vont être contactés.*
- Q3 : A-t-on le droit de se garer dans le passage du Petit Monde (entre l'entrée de la maternelle et la cantine) et dans la montée depuis les commerces ? Car cet endroit est dangereux avec un passage régulier d'enfants.
✓ Réponse de la mairie : *Non, il est formellement interdit de circuler et donc de se garer dans le passage du Petit Monde. Mais le portail reste ouvert car les porteurs de repas y passent chaque jour pour aller à la cantine. Concernant la montée depuis les commerces, il est aussi interdit d'y circuler et donc de s'y garer. Un panneau le mentionne (à vérifier, sinon une demande sera faite).*

<i>La secrétaire de séance Anne Christian</i>	<i>Le Directeur Romain Siclon</i>
	

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Conseil d'Ecole se termine à 19h10.

Date retenue pour le 2ème Conseil d'Ecole : 10 mars 2026 à 18h00.